

**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL PLÉNIER
CHARGÉ D'ÉLABORER
LA STRATÉGIE INTERNATIONALE
DU DÉVELOPPEMENT
POUR LA QUATRIÈME DÉCENNIE
DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 41 (A/44/41)



NATIONS UNIES

**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL PLÉNIER
CHARGÉ D'ÉLABORER
LA STRATÉGIE INTERNATIONALE
DU DÉVELOPPEMENT
POUR LA QUATRIÈME DÉCENNIE
DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 41 (A/44/41)



NATIONS UNIES

New York, 1989

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	1
<u>Première partie - SESSION D'ORGANISATION</u>		
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	7 - 15	2
A. Ouverture et durée de la session	7 - 9	2
B. Participation	10 - 13	2
C. Election du Bureau	14	3
D. Adoption de l'ordre du jour	15	3
III. ARRANGEMENTS CONCERNANT LES SESSIONS FUTURES	16 - 18	4
<u>Deuxième partie - PREMIERE SESSION</u>		
IV. QUESTIONS D'ORGANISATION	19 - 27	5
A. Ouverture et durée de la session	19 - 20	5
B. Participation	21 - 24	5
C. Election du Bureau	25 - 26	6
D. Adoption de l'ordre du jour	27	6
V. ELABORATION D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000)	28 - 33	7
VI. ARRANGEMENTS CONCERNANT LES SESSIONS FUTURES	34 - 35	8
<u>Troisième partie - DEUXIEME SESSION</u>		
VII. QUESTIONS D'ORGANISATION	36 - 43	9
A. Ouverture et durée de la session	36 - 37	9
B. Participation	38 - 41	9
C. Election du Bureau	42	10
D. Adoption de l'ordre du jour	43	10

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VIII. ELABORATION D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000)	44 - 49	11
IX. ARRANGEMENTS CONCERNANT LES SESSIONS FUTURES	50	12
X. ADOPTION DU RAPPORT INTERIMAIRE DU COMITE SPECIAL	51	12
ANNEXE. Liste des documents		13

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 43/182 du 20 décembre 1988, intitulée "Préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement", l'Assemblée générale a décidé de charger un comité spécial plénier d'élaborer la stratégie internationale en question et l'a prié de lui présenter, pour examen, un rapport intérimaire à sa quarante-quatrième session afin qu'on puisse arrêter définitivement la stratégie en temps voulu pour l'adopter en 1990. Le présent rapport fait suite à cette demande.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée invitait également le Comité de la planification du développement et la CNUCED, les commissions régionales et les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies à contribuer effectivement aux préparatifs de la stratégie par des apports appropriés, accompagnés de la documentation pertinente et reposant sur des études analytiques exhaustives.
3. L'Assemblée priait aussi le Secrétaire général de confier au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale la responsabilité de la coordination d'ensemble des contributions des secrétariats concernés du système des Nations Unies à la formulation de la stratégie.
4. Dans sa résolution 43/188 du 20 décembre 1988 relative au rapport du Conseil du commerce et du développement, l'Assemblée générale a invité le Conseil à participer activement à la préparation de la stratégie internationale du développement, en étroite collaboration avec le Comité spécial plénier.
5. Dans sa résolution, 43/194 du 20 décembre 1988 également, sur l'étude des tendances à long terme du développement économique et social, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en collaboration avec le Secrétaire général de la CNUCED, de mettre à jour au besoin le rapport sur les perspectives socio-économiques de l'économie mondiale jusqu'à l'an 2000, en tenant compte des débats sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session et au Conseil économique et social lors de sa seconde session ordinaire de 1988 ainsi que des vues du Comité de la planification du développement, de façon à en accroître l'utilité en tant que document pouvant, parmi d'autres, servir de base à l'élaboration de la stratégie.
6. Dans sa décision 43/460, l'Assemblée générale a décidé de convoquer du 23 au 27 avril 1990 une session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement. Dans l'annexe à cette décision, on note que la session extraordinaire pourrait permettre d'énoncer des principes directeurs utiles pour l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour les années 90, et que les préparatifs concernant la session extraordinaire et la stratégie internationale du développement devraient être complémentaires et se renforcer mutuellement.

Première partie

SESSION D'ORGANISATION

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

7. Le Comité a tenu sa session d'organisation du 15 au 17 mars 1989 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Elle consistait en deux séances.

8. Le Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement a ouvert la session.

9. A la 1re séance, le 15 mars 1989, le Directeur du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Directeur de la Division de l'analyse générale et des politiques au Département des affaires économiques et sociales internationales ont fait des déclarations liminaires.

B. Participation

10. Les Etats suivants étaient représentés :

Algérie	Ghana	Portugal
Allemagne, République d'	Grèce	République centrafricaine
Arabie saoudite	Guyana	République de Corée
Australie	Hongrie	République démocratique allemande
Autriche	Inde	République démocratique populaire lao
Bahamas	Indonésie	République socialiste soviétique de Biélorussie
Bahreïn	Iran (République islamique d')	République socialiste soviétique d'Ukraine
Bangladesh	Iraq	Saint-Siège
Barbade	Irlande	Singapour
Belgique	Italie	Soudan
Bénin	Japon	Sri Lanka
Bolivie	Kenya	Suède
Brésil	Lesotho	Suisse
Burkina Faso	Luxembourg	Suriname
Cameroun	Malaisie	Thaïlande
Canada	Malawi	Togo
Cap-Vert	Maldives	Tunisie
Chili	Maroc	Turquie
Chine	Mexique	Union des Républiques socialistes soviétiques
Colombie	Mongolie	Uruguay
Danemark	Népal	Venezuela
Egypte	Nicaragua	Yémen démocratique
El Salvador	Norvège	Yougoslavie
Equateur	Nouvelle-Zélande	Zaire
Espagne	Pakistan	
Etats-Unis d'Amérique	Pays-Bas	
Fidji	Pérou	
Finlande	Philippines	
France	Pologne	
Gabon		

11. Les organes ci-après de l'ONU étaient représentés :

Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

Département des affaires économiques et sociales internationales

CNUCED

12. Les institutions ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale

Fonds monétaire international

Fonds international de développement agricole

13. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

Communauté européenne

Ligue des Etats arabes

Organisation de l'unité africaine

C. Election du Bureau

14. A sa 1re séance, le 15 mars 1989, le Comité a élu les membres ci-après du Bureau par acclamation :

Président : M. Gamani COREA (Sri Lanka)

Vice-Présidents : M. Ahmed DJOGLAF (Algérie)
M. Alvaro Gurgel DE ALENCAR (Brésil)
M. Paul LABERGE (Canada)
M. Wolfgang SPROETE (République démocratique allemande)

D. Adoption de l'ordre du jour

15. A sa 1re séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote A/AC.232/1 et conçu comme suit :

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux du Comité spécial.

III. ARRANGEMENTS CONCERNANT LES SESSIONS FUTURES

16. A la 1re séance, des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la République démocratique allemande (au nom des Etats d'Europe orientale), du Japon, de l'Espagne (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie de la Communauté européenne), de l'Inde, du Pakistan, de la Malaisie (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77), de la Chine, de l'Argentine, du Bangladesh, de la Tunisie, de Cuba, du Sénégal et du Guyana ainsi que par l'observateur de la Suisse.

17. A sa 2e séance, le 17 mars 1989, le Comité a décidé de tenir sa première session du 5 au 16 juin et sa deuxième session du 11 au 15 septembre 1989.

18. A la même séance, le Président a déclaré que le Comité jugerait sans doute bon de faire preuve de souplesse, dans l'utilisation du temps et des ressources mis à sa disposition, en fonction des contributions fournies à sa première session en juin 1989 et des progrès réalisés à chaque session. Le Comité spécial devait recevoir des rapports des divers organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, conformément à la résolution 43/182 de l'Assemblée générale. Le Président a suggéré que les vice-présidents tiennent des consultations officieuses avec les groupes régionaux et que les membres du Comité spécial se concertent en vue de préparer la première session. Il a noté que le Secrétariat devait soumettre un certain nombre de documents avant la première session, notamment une mise à jour du rapport du Secrétaire général à la seconde session ordinaire du Conseil économique et social en 1988 sur la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement (E/1988/67), le rapport du Comité de la planification du développement et le rapport de l'Equipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les objectifs à long terme du développement.

Deuxième partie

PREMIERE SESSION

IV. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

19. Le Comité spécial a tenu sa première session du 5 au 9 juin 1989 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu cinq séances (3e à 7e séances) et a procédé à des consultations officieuses.

20. A l'issue des consultations officieuses, le Comité spécial a décidé à sa 7e séance de clôturer sa première session le 9 juin 1989 au lieu du 15, comme initialement prévu, étant entendu qu'il utiliserait ultérieurement les cinq jours ainsi économisés.

B. Participation

21. Les Etats ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Guyana	République socialiste
Algérie	Honduras	soviétique d'Ukraine
Allemagne, République	Hongrie	Roumanie
fédérale d'	Inde	Royaume-Uni de
Arabie saoudite	Iran (République	Grande-Bretagne et
Argentine	islamique d')	d'Irlande du Nord
Australie	Israël	Rwanda
Autriche	Italie	Sainte-Lucie
Bahamas	Jamahiriya arabe libyenne	Saint-Siège
Bahreïn	Jamaïque	Sénégal
Barbade	Japon	Singapour
Belgique	Liban	Soudan
Bénin	Luxembourg	Suède
Bolivie	Malaisie	Suisse
Brésil	Maldives	Swaziland
Bulgarie	Malte	Tchécoslovaquie
Burkina Faso	Maurice	Thaïlande
Canada	Mauritanie	Togo
Cap-Vert	Mongolie	Trinité-et-Tobago
Chili	Mozambique	Tunisie
Chine	Nigéria	Turquie
Congo	Norvège	Union des Républiques
Costa Rica	Pays-Bas	socialistes soviétiques
Cuba	Pérou	Uruguay
Danemark	Pologne	Vanuatu
Djibouti	République de Corée	Venezuela
Egypte	République démocratique	Viet Nam
Etats-Unis d'Amérique	allemande	Yémen démocratique
Finlande	République socialiste	Yougoslavie
France	soviétique de Biélorussie	Zaire

22. Les organes ci-après de l'ONU étaient représentés :

Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

Département des affaires économiques et sociales internationales

CNUCED

23. Les institutions ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Unesco

Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale

Fonds monétaire international

Fonds international de développement agricole

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Agence internationale de l'énergie atomique

24. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

Commission des communautés européennes

Secrétariat du Commonwealth

Organisation de la Conférence islamique

Organisation des Etats américains

C. Election du Bureau

25. Les membres du Bureau sont restés ceux qui avaient été élus lors de la session d'organisation (voir par. 14).

26. A sa 4e séance, le 6 juin, le Comité spécial, sur la proposition du Bureau, a décidé de désigner M. Ahmed Djoghlaïf (Algérie), Vice-Président, comme rapporteur.

D. Adoption de l'ordre du jour

27. A sa 3e séance, le 5 juin, après des déclarations des représentants de l'Algérie, du Brésil et de la France, le Comité spécial a révisé l'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/AC.232/2 en supprimant le point 4, "Rapport intérimaire du Comité spécial", et a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Election du Bureau.
3. Elaboration d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000).
4. Organisation des travaux futurs du Comité spécial.

V. ELABORATION D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR
LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(1991-2000)

28. Le Comité a examiné la question de l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (point 3 de l'ordre du jour) à ses 3e à 7e séances (du 5 au 9 juin). Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une stratégie (A/AC.232/3).

29. A la 3e séance, le 5 juin, le Comité a entendu des déclarations liminaires du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, du Secrétaire général de la CNUCED et du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales.

30. A la même séance, le Président a noté que la documentation et les documents informels présentés par le Secrétariat, les institutions spécialisées, les commissions régionales et les organes et organismes des Nations Unies pouvaient servir utilement de base à un examen bien structuré des questions de fond. Il a récapitulé les contributions reçues et les a réparties entre trois catégories correspondant à leurs principales optiques respectives :

a) L'orientation globale de la stratégie et les perspectives de développement. Dans leurs communications, les institutions spécialisées semblaient mal augurer des années 90 ou n'en escompter que des résultats à peine plus substantiels que dans les années 80. Il fallait donc étudier toutes les possibilités de faire des années 90 une meilleure décennie;

b) Le contexte d'un monde en mutation rapide, par exemple la planétarisation des marchés financiers, les progrès scientifiques et technologiques, etc.;

c) La nécessité de réorienter le processus même du développement et de s'attaquer aux problèmes nouveaux.

31. Le Comité spécial a tenu un débat général sur la question de sa 4e à sa 7e séance, du 6 au 9 juin. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Malaisie (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77), Brésil, République socialiste soviétique d'Ukraine (au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques), Chine, Canada, Espagne (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie de la Communauté européenne), Union des Républiques socialistes soviétiques, République démocratique allemande, Algérie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tunisie, Japon, Suède (au nom des pays nordiques), Inde, Bangladesh, Jamaïque, Guyana, Etats-Unis d'Amérique, Turquie, Australie et Roumanie.

32. Des déclarations ont également été faites par le Sous-Directeur général de la FAO au Département de la politique économique et sociale de cette organisation et par les représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Banque mondiale.

33. Dans sa déclaration de clôture, le Président a dit que les gouvernements comme le Secrétariat avaient apporté des contributions utiles à l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Il pouvait certes y avoir eu des différences de conception, mais les débats avaient abouti à une convergence de vues suffisante sur les grands thèmes à considérer pour que le Comité spécial puisse commencer à aborder les questions de fond à sa session de septembre.

VI. ARRANGEMENTS CONCERNANT LES SESSIONS FUTURES

34. A sa 7e séance, le 9 juin, le Comité spécial a confirmé les dates de sa deuxième session (11 au 15 septembre 1989) et a décidé provisoirement de tenir sa troisième session du 15 au 26 janvier 1990 et sa quatrième session du 4 au 15 juin 1990. Le Comité a aussi recommandé d'utiliser à un stade ultérieur de ses travaux les cinq jours de travail économisés sur sa première session.

35. Le Président a déclaré qu'à la session de septembre, le Comité pourrait poursuivre ses débats sur les caractéristiques générales et le schéma de la stratégie et repousser les questions sectorielles et ponctuelles à une réunion ultérieure.

Troisième partie

DEUXIEME SESSION

VII. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

36. Le Comité spécial a tenu sa deuxième session, du 11 au 15 septembre 1989, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu trois séances (8e à 10e séances), ainsi que des consultations officieuses.

37. La session a été ouverte par le Président. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement ont fait des déclarations.

B. Participation

38. Les Etats ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Guyana	République socialiste
Algérie	Hongrie	soviétique de Biélorussie
Allemagne, République	Inde	République socialiste
fédérale d'	Iran (République	soviétique d'Ukraine
Arabie saoudite	islamique d')	République-Unie de Tanzanie
Argentine	Irlande	Royaume-Uni de
Australie	Israël	Grande-Bretagne et
Autriche	Italie	d'Irlande du Nord
Bahamas	Jamahiriya arabe libyenne	Saint-Siège
Bahreïn	Jamaïque	Singapour
Barbade	Japon	Soudan
Belgique	Liban	Sri Lanka
Bolivie	Malaisie	Suède
Brésil	Malawi	Suisse
Burkina Faso	Mali	Suriname
Burundi	Maroc	Swaziland
Canada	Maurice	Tchécoslovaquie
Chili	Mauritanie	Thaïlande
Chine	Mongolie	Turquie
Colombie	Myanmar	Union des Républiques
Costa Rica	Nigéria	socialistes soviétiques
Danemark	Norvège	Uruguay
Egypte	Ouganda	Vanuatu
Emirats arabes unis	Pakistan	Venezuela
Espagne	Pays-Bas	Yémen
Etats-Unis d'Amérique	Pérou	Yémen démocratique
Finlande	Philippines	Yougoslavie
France	Pologne	Zaire
Gabon	République de Corée	
Grèce	République démocratique	
Guinée	allemande	

39. Les organes ci-après de l'ONU étaient représentés :

Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

Département des affaires économiques et sociales internationales

CNUCED

40. Les institutions ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Unesco

Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale

Fonds monétaire international

Fonds international de développement agricole

Conseil mondial de l'alimentation

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

41. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

Comité consultatif juridique afro-asiatique

Banque africaine de développement

Secrétariat du Commonwealth

Organisation de la Conférence islamique

C. Election du Bureau

42. Les membres du Bureau sont restés ceux qui avaient été élus lors de la session d'organisation (voir par. 14).

D. Adoption de l'ordre du jour

43. A sa 8e séance, le 11 septembre, le Comité spécial a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/AC.232/4 et conçu comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Elaboration d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000).
3. Rapport intérimaire du Comité spécial.
4. Organisation des travaux futurs du Comité spécial.

VIII. ELABORATION D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR
LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(1991-2000)

44. Le Comité a examiné la question de l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (point 2 de l'ordre du jour) à ses 8e à 10e séances, les 11, 12 et 15 septembre 1989. Il était saisi de la note du Secrétariat sur la préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (A/AC.232/5) et de la note du Secrétariat sur les mesures que doit prendre le Comité en application des résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1989 (A/AC.232/L.2).

45. A la 8e séance, le Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement a présenté les notes du Secrétariat (A/AC.232/5 et A/AC.232/L.2).

46. Le Comité a tenu un débat général sur la question de sa 8e à sa 10e séance. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Malaisie (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77), Canada, Bulgarie (au nom également de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques), France (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie de la Communauté européenne), Danemark (au nom également de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède), Japon, Chine et République démocratique allemande. Les représentants de la FAO, du Fonds monétaire international (FMI), de la CNUCED et du Conseil mondial de l'alimentation ont également fait des déclarations.

47. A la 10e séance, le 15 septembre, le Président a fait remarquer, dans sa déclaration de clôture, que la principale tâche de fond de la session avait été d'assembler une structure ou un schéma pour la stratégie et les activités s'y rapportant. Un certain nombre de communications d'une importance cruciale avaient été présentées sur la structure, offrant une base valable et précieuse pour les consultations. Au cours de celles-ci, une nette convergence de vues s'était manifestée sur les principaux thèmes à retenir pour la stratégie et sur la manière dont il faudrait les traiter ou les structurer.

48. Le Président a noté que, faute de temps, on n'avait pu aboutir à une conclusion finale, mais qu'il existait suffisamment de documents pour étayer les futurs travaux du Comité. Ce qu'il fallait pour les réunions de janvier et de juin, c'était un ensemble de principes directeurs permettant de structurer les délibérations du Comité. Un large accord semblait exister sur la nécessité de commencer les travaux de janvier par l'examen des objectifs pour les années 90, puis de passer aux problèmes particuliers, notamment l'accélération du développement et d'autres points tels que l'atténuation de la pauvreté, l'environnement, la mise en valeur des ressources humaines, les questions sectorielles, les problèmes régionaux et les catégories spéciales de pays. Dans ce cadre général, il faudrait aborder d'autres sujets tels que les finances, le commerce, la technologie, l'agriculture et l'industrie. Le Président a fait observer qu'il ne cherchait pas à présenter une liste exhaustive, mais à indiquer la marche à suivre. Pour finir viendrait la question du suivi et de l'exécution.

49. Le Président a exprimé l'espoir qu'en gardant ce type de structure à l'esprit, le Comité pourrait s'attaquer au fond du problème en janvier, sur la base des documents que lui auraient présentés les gouvernements, le Secrétariat de l'ONU, les institutions spécialisées et d'autres organisations. Le processus de consultations officieuses, qui s'était révélé si fructueux au cours de la deuxième session, devrait se poursuivre jusqu'à la session de janvier. Le Président se mettrait volontiers à la disposition des délégations pour tenir de nouvelles consultations en vue de faciliter ces préparatifs. En son absence, il encouragerait le Vice-Président à participer à ce processus, pour qu'une documentation suffisante existe à la session de janvier et permette d'organiser des débats de fond au cours desquels les gouvernements pourraient exprimer leurs vues sur toute la problématique des années 90.

IX. ARRANGEMENTS CONCERNANT LES SESSIONS FUTURES

50. A sa 10e séance, le Comité spécial a confirmé les dates de sa troisième session (du 15 au 26 janvier 1990) et de sa quatrième session (du 4 au 15 juin 1990). Il est aussi convenu de recommander à l'Assemblée générale de prévoir au besoin une cinquième session d'une durée de deux semaines en août et/ou septembre (voir par. 20 et 34).

X. ADOPTION DU RAPPORT INTERIMAIRE DU COMITE SPECIAL

51. A la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport (A/AC.232/L.7) sur les travaux de sa session d'organisation et de ses première et deuxième sessions, tel qu'il avait été modifié oralement, et il a autorisé le Rapporteur à achever le rapport en vue de le présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, conformément au paragraphe 1 de la résolution 43/182.

ANNEXE

Liste des documents

A. Documentation de base

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
A/AC.232/1	Ordre du jour provisoire (session d'organisation)
A/43/376-E/1988/67 et Corr.1	Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement
A/AC.232/2	Ordre du jour provisoire (première session)
A/AC.232/3	Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement
E/1989/80	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Equipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les objectifs du développement à long terme sur les travaux de sa dix-septième session
E/1989/29	Rapport du Comité de la planification du développement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
A/AC.232/4	Ordre du jour provisoire (deuxième session)
A/AC.232/5	Note du Secrétariat sur la préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement

B. Documentation générale

A/AC.232/L.1	Note du Secrétariat relative à la contribution de la CNUCED à la préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement
A/AC.232/L.2	Note du Secrétariat sur les mesures que doit prendre le Comité en application des résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1989

C. Communications présentées par les Etats Membres

A/AC.232/L.3	Esquisse de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement : projet de proposition du Groupe des 77
--------------	--

Cote

Titre

- A/AC.232/L.4 Document exposant la position des délégations de la République démocratique allemande, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République socialiste tchécoslovaque et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
- A/AC.232/L.5 Première contribution de la Communauté européenne et de ses Etats membres
- A/AC.232/L.6 Esquisse d'une nouvelle stratégie internationale du développement : projet de proposition de la Chine
- D. Documents d'information
- A/AC/232/INF.1 et Corr.1 Liste des délégations (session d'organisation)
- A/AC.232/INF.2 Liste des délégations (première session)
- A/AC.232/INF.3 Liste des délégations (deuxième session)

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何 购取 联合国 出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
